

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

des Hautes-Pyrénées

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE

Nombre de membres

afférents au Conseil Communautaire	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	12

SÉANCE DU **Lundi 25 juillet 2011**

L'an deux mille onze,

et le lundi 25 juillet 2011 à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.

date de la convocation :
18 juillet 2011

Présents : Mmes & Mrs J.L ANGLADE, RUEL-MONNIER Agnès, MALERE Hélène, DUBARRY Jean-Bertrand, TOUCHARD Jacques, MUR Henri, FORT Michel, RIBATET Emile, NERIN Franck, SAINT PASTEUR Marcel, BACQUE Jean, FRANCK Patrice,

Absents excusés : GAILLABAUD Marie José, GUICHARD Norbert, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain,

date d'affichage :
27 juillet 2011

Secrétaire de séance : RUEL-MONNIER Agnès,

OBJET : - Agenda 21 local – Demande de prolongation de la reconnaissance nationale

Monsieur le Président rappelle que notre projet de territoire (Agenda 21), avait obtenu en 2008 une reconnaissance nationale attribuée par le Ministère du développement durable. Cette reconnaissance avait une durée de validité de 3 ans et s'achève donc en novembre 2011. La Communauté de communes a la possibilité de demander le renouvellement de cette reconnaissance pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire, décident :

- De demander la prolongation de la reconnaissance.
- D'autoriser le Président à signer la demande de prolongation.
- De confier l'élaboration du dossier à l'agent de développement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,
Président.**